



# NOUVELLE PROCÉDURE D'ADMISSION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN 2017-2018



PLAN ÉTUDIANTS,  
ACCOMPAGNER CHACUN  
VERS LA RÉUSSITE



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



[enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://enseignementsup-recherche.gouv.fr)  
[education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)

Version de janvier 2019

# SOMMAIRE

- ➔ novembre > décembre 2018 : période d'information (Journées du Lycéen, Salon de l'Étudiant, etc)
- ➔ 22 janvier > 14 mars 2019 : formulation des vœux
- ➔ 15 mai > 19 juillet 2019 : réception - acceptation des propositions et inscription dans les établissements d'enseignement supérieur
- ➔ 25 juin > 14 septembre 2019 : phase complémentaire

---

---

# 22 JANVIER > 14 MARS 2019 : FORMULATION DES VŒUX

---

---

➔ La plateforme : [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

> 22 janvier 2019 : ouverture

> inscription puis début de saisie des vœux avec une adresse mail valide, et régulièrement consultée, et son INE

➔ L'application Parcoursup

> Pour recevoir sur son portable toutes les notifications et alertes durant la procédure

> en version Android



et iOS



N'oubliez pas de télécharger l'application

---

---

# CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

---

---

## ➔ Une plateforme pour mieux connaître le contenu des formations disponibles

- > Contenu et organisation des enseignements
- > **Attendus** de la formation
- > Eléments pris en compte pour l'examen d'un vœu
- > Dates des **journées portes ouvertes**
- > Contact d'un responsable pédagogique ou administratif

## ➔ Une plateforme pour identifier ses chances de réussite et d'insertion professionnelle pour chaque formation supérieure :

- > Affichage du nombre de places proposées en 2019
- > Affichage du nombre de candidats et du nombre d'admis en 2018
- > Affichage des taux de passage en 2<sup>ème</sup> année et de réussite selon le bac, des débouchés et des taux d'insertion professionnelle (quand ces données sont disponibles)

---

---

# CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

---

---

## > Exemples d'attendus de réussite pour la filière STAPS

### Disposer de compétences scientifiques

Les études en STAPS comportent des enseignements scientifiques (sciences de la vie, sciences humaines et sociales). Les étudiants doivent être en mesure d'assimiler ces contenus, et de construire un raisonnement à partir de concepts scientifiques.

### Mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir développer un raisonnement argumenté

Les études en STAPS demandent fréquemment aux étudiants de rédiger des documents de synthèse ou des mémoires, et d'en assurer la présentation orale.

### Disposer de compétences sportives

Les études en STAPS comportent une part importante de pratique sportive. Il est nécessaire de posséder une expérience régulière et diversifiée dans les activités physiques et sportives.

### Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes

L'intérêt manifesté pour des fonctions d'animation, d'encadrement, de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes constitue un atout.



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

PLAN ÉTUDIANTS

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

---

---

# CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

---

---

## > Exemple d'attendus de réussite pour la licence mention Droit (extrait)

### Mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires

Le droit est une discipline où les qualités oratoires sont souvent essentielles (la « plaidoirie »), et où les qualités rédactionnelles sont toujours fondamentales (rédaction de courriers, de consultations, de conclusions, d'actes juridiques, etc.).

### Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte

Cet attendu marque l'importance de la capacité du candidat à « comprendre » des textes complexes, ces activités étant à la base de la discipline juridique (compréhension de la loi, de la jurisprudence, de la doctrine). La formation en Licence de droit requiert l'analyse combinée de nombreuses sources juridiques (constitutions, lois, règlements, textes internationaux, jurisprudence, doctrine) qu'il faut pouvoir comprendre, mettre en perspectives et éventuellement critiquer sur la base d'un raisonnement juridique. A l'université, les exercices donnés aux étudiants en travaux dirigés et aux examens consistent notamment en la rédaction de fiches d'arrêt, de notes de synthèses, de commentaires de textes, de cas pratiques et de dissertations.(...)

---

---

# CONSOLIDER SON PROJET D'ORIENTATION SUR PARCOURSUP.FR

---

---

Attendus, nombre de places, taux de réussite, taux d'insertion professionnelle par formation... des données essentielles



- ➔ à discuter avec les professeurs principaux et les psychologues de l'éducation nationale
- ➔ à prendre en compte par le lycéen et sa famille avant de faire ses choix

---

---

# FINALISER SON PROJET D'ORIENTATION

---

---

➔ **Les lycéens peuvent continuer d'approfondir leur projet d'orientation avec toutes les informations de la plateforme Parcoursup**

➔ **S'informer**

- > Pour affiner le projet de chaque lycéen > permettre de faire des choix de poursuite d'études supérieures réfléchis
- > Journées portes ouvertes, Salons de l'orientation, Visite d'un établissement d'enseignement supérieur, ...

➔ **Les ressources en ligne**

- > l'espace d'informations [www.terminales2018-2019.fr](http://www.terminales2018-2019.fr) : filières par profil, taux de réussite, témoignages...
- > Contacter des conseillers par tél ou mail sur [www.monorientationenligne.fr](http://www.monorientationenligne.fr)



---

---

# FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

---

---

Saisie des vœux  
du 22 janvier  
au 14 mars

- ➔ La très grande majorité des établissements d'enseignement supérieur sont proposés dans [parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)
- ➔ Certaines formations sont proposées hors [parcoursup.fr](https://parcoursup.fr) (liste non exhaustive)

## Les formations hors [parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

- Université Paris Dauphine
- Sciences Po Paris et IEP (Instituts d'études politiques)
- Certaines écoles supérieures d'art
- Certaines écoles de commerce
- Certaines écoles d'ingénieurs
- Certaines écoles privées des arts appliqués, de gestion, notariat, transport, secrétariat ...

Pour s'inscrire dans ces formations :

- > **contacter directement ces établissements**
- > **vérifier les modalités d'admission**
- > **démissionner de la procédure Parcoursup**

---

# FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

---

Saisie des vœux  
du 22 janvier  
au 14 mars

## ➔ Des vœux moins nombreux, mais réellement souhaités par le candidat

> les élèves peuvent formuler **jusqu'à 10 vœux pour des formations sous statut d'étudiant** et **10 vœux pour des formations sous statut d'apprenti**

> ils peuvent **choisir** des formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles...) et non sélectives (licences, PACES) dans leur académie ou en-dehors

### > les élèves ne classent pas leurs vœux

> Les élèves **décrivent en quelques lignes les formations qui ont leurs préférences** parmi les formations envisagées : ces précisions ne sont pas transmises aux établissements mais sont des informations importantes pour aider le candidat à trouver une formation si aucun de ses vœux n'a reçu une réponse positive

---

# FORMULER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

---

Saisie des vœux  
du 22 janvier  
au 14 mars

## ➔ Pour certaines formations, le lycéen peut faire des vœux multiples :

- > vœu multiple : **choisir la ou les formations souhaitées parmi un ensemble de formations regroupées par type, spécialité ou mention**
- > le vœu multiple compte pour un seul vœu
- > Exemples de vœux multiples :
  - regroupement de licences de Droit en Normandie (Caen, Alençon, Rouen)
  - regroupements de BTS « Management des Unités Commerciales » à Lyon
  - regroupement de CPGE - MPSI ...

---

---

# COMPLÉTER SON DOSSIER POUR CONFIRMER SES VŒUX SUR PARCOURSUP.FR

---

---

➔ Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent :

- > **compléter leur dossier pour chaque vœu** : saisie du projet de formation motivé, document(s) à joindre via la plateforme
- > **confirmer leurs vœux**

➔ **Date limite de confirmation des vœux : 3 avril**

- > **si un vœu n'est pas confirmé après le 3 avril, le vœu est supprimé**

**Rappel : impossible de saisir de nouveaux vœux après le 14 mars**



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**PLAN ÉTUDIANTS**

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

---

---

# L'EXAMEN DU CONSEIL DE CLASSE ET LA FICHE AVENIR

---

---

Fin de saisie des vœux :  
14 mars (soir)  
Avis équipe pédagogique :  
du 14 mars au 3 avril

## → Rôle renforcé du conseil de classe de terminale

> Un 3<sup>ème</sup> conseil de classe dédié à l'orientation post-bac entre le 14 et le 18 mars 2019

- examine les vœux de chaque élève avec **bienveillance et confiance**
- pour chaque vœu saisi par l'élève sur [parcoursup.fr](http://parcoursup.fr) : les professeurs formulent une appréciation et le proviseur donne un avis sur une **fiche Avenir** transmise à chaque établissement dispensant **une formation d'enseignement supérieur choisie** par l'élève

---

# L'EXAMEN DU CONSEIL DE CLASSE ET LA FICHE AVENIR

---

Fin de saisie des vœux :  
14 mars (soir)

Avis équipe pédagogique :  
du 14 mars au 3 avril

- La **fiche Avenir** associée à chaque vœu est consultable par les élèves et leurs familles sur [parcoursup.fr](https://parcoursup.fr) à partir du 15 mai

Elle comprend

- les notes de l'élève (moyennes de terminale, appréciation des professeurs, positionnement dans la classe)
- l'appréciation complémentaire du professeur principal
- l'avis du chef d'établissement (cohérence vœu / motivation, capacité à réussir)

---

---

# L'EXAMEN DES VŒUX DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

---

---

Entre le 23  
Avril et le  
10 Mai

## ➔ Les dossiers et les projets des lycéens sont étudiés par les établissements d'enseignement supérieur

- > la fiche Avenir transmise par le lycée (résultats, positionnement et appréciation dans chaque matière, éléments d'appréciation du professeur principal et avis du chef d'établissement)
- > le projet de formation motivé par l'élève
- > les notes de 1ère et terminale
- > les autres éléments éventuellement demandés (ex : CV, notes aux épreuves anticipées du bac)

---

---

## ➔ La prise en compte du profil et du projet de chaque lycéen

> Pour l'admission dans les **formations sélectives** (CPGE, BTS, DUT, écoles...)

- admission sur dossier ou par concours

> Pour l'admission dans **les formations non sélectives** (licences) et la PACES (1<sup>ère</sup> année commune aux études de santé)

- un lycéen **peut accéder à la licence de son choix à l'université**

- l'université peut lui proposer **un parcours de formation personnalisé** (stage de remise à niveau, cursus adapté...) pour consolider son profil et favoriser sa réussite

- **si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles :**

- **les candidats sont classés.** L'université accepte des candidats provenant de tout le territoire mais un pourcentage maximum de candidats ne provenant pas de son secteur de recrutement pourra être fixé par le recteur pour chaque licence.



---

## ➔ La prise en compte du profil et du projet de chaque lycéen

---

- > **Augmentation des possibilités de mobilité géographique** pour permettre aux lycéens de choisir une formation hors de leur secteur géographique. Mais la priorité pour l'accès aux Licences est donnée aux élèves de l'académie.
- > **Un lycéen peut demander une année de césure** directement après le bac : possibilité de reporter une année d'étude pour réaliser un projet
  - la demande de césure est faite lors de la saisie des vœux sur Parcoursup
  - le lycéen est bien inscrit dans la formation acceptée et bénéficie du statut étudiant pendant toute l'année de césure
  - il a un droit de réinscription l'année suivante

# 15 mai > 19 juillet 2019

## RECEPTION - ACCEPTATION DES PROPOSITIONS ET INSCRIPTION

---

---



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**PLAN ÉTUDIANTS**

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

---

---

---

---

# LES PROPOSITIONS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

---

---

Consultation des propositions à partir du 15 mai

➔ **Le lycéen prend connaissance des décisions des établissements pour chaque vœu et reçoit des propositions**

> **quand une proposition arrive, une alerte est envoyée :**

- sur son portable par SMS et via l'application Parcoursup préalablement téléchargée
- dans sa messagerie personnelle (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée est demandée au moment de l'inscription sur la plateforme Parcoursup)
- dans la messagerie intégrée à Parcoursup

> **interruption des propositions pendant les épreuves écrites du baccalauréat du 17 au 24 juin**

# COMMENT LIRE LES RÉPONSES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

## ➔ Pour une formation sélective (CPGE, BTS, DUT, écoles...)

Consultation des propositions à partir du 15 mai

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

ou

NON

Réponse du futur étudiant

Il accepte ou renonce

Il maintient ou renonce

## ➔ Pour une formation non sélective (licence)

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition d'admission)

ou

OUI-SI (proposition d'admission)

ou

En attente d'une place

Réponse du futur étudiant

Il accepte ou renonce

Il renonce ou accepte

Il maintient ou renonce

---

---

# COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (1/2)

---

---

Réponses aux propositions à partir du 15 mai

## ➔ Quelles règles pour accepter les propositions (ou y renoncer) ?

> **Le délai pour accepter une proposition d'admission (ou y renoncer) est de :**

- 5 jours à partir du 15 mai
- 3 jours à partir du 20 mai
- Au-delà du délai et sans réponse : la place est libérée pour un autre candidat

## ➔ Selon le cas de figure :

> **Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission (oui ou oui-si):**

- il **accepte** la proposition (ou y renonce)
- s'il le souhaite, ses **autres vœux en attente sont maintenus**
- il **consulte les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

---

---

➔ 2 points d'étape pour confirmer ses choix  
(uniquement pour les candidats ayant maintenu des vœux en attente)

➔ **Point d'étape N°1 :**

> Du 25 au 27 juin (après les épreuves écrites du Bac)

> Du 6 au 8 juillet (après les résultats du Bac)

➔ Si vous n'avez que des vœux en attente, il faut confirmer ou supprimer les vœux en attente

➔ Si vous avez accepté une proposition tout en maintenant des vœux en attente, il faut confirmer la proposition acceptée et indiquer les vœux en attente » que vous souhaitez conserver

---

---

➔ **Point d'étape N°2 : Du 17 au 19 juillet : il faut confirmer son choix de formation**

➔ Si vous avez accepté une proposition en maintenant un/des vœu(x) en attente, vous devrez confirmer définitivement votre choix

---

---

# COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES (2/2)

---

---

> **Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission (oui ou oui-si):**

- il ne peut **accepter qu'une seule proposition d'admission** parmi celles-ci et doit renoncer aux autres propositions d'admission
- Il peut **maintenir ses autres vœux où il a été classé « en attente »**

> **Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente » :**

- **des places vont se libérer** au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs vœux

> **Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (s'il n'a formulé que des vœux en formation sélective)**

- **une commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)** sera activée pour lui **faire des propositions de formation après les résultats du baccalauréat (5 juillet)**



# S'INSCRIRE DANS SON ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

à partir des résultats du bac

- ➔ Après avoir accepté la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer
- ➔ Ces formalités sont propres à chaque établissement :
  - > suivre les modalités d'inscription indiquées sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement d'accueil
  - > si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup, il doit démissionner de la procédure Parcoursup

Attention : respecter impérativement les dates limites d'inscription  
Ne pas hésiter à contacter l'établissement pour toute question

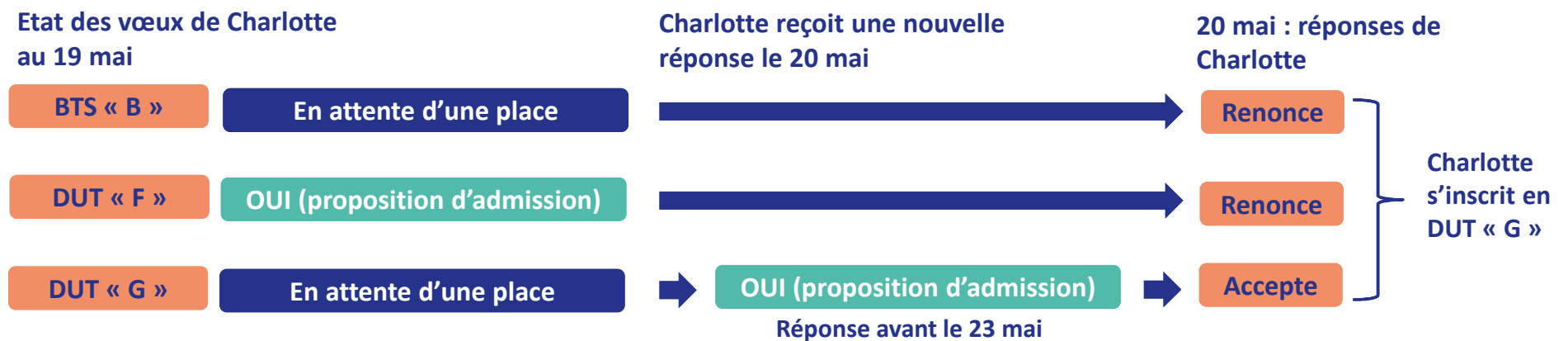
# L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ÉLÈVE DE TERMINALE

➔ Charlotte a fait 8 vœux, tous confirmés. Le 15 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements

Vœux de Charlotte	15 mai : réponses des établissements	15 mai : réponses de Charlotte	La procédure continue
CPGE « A »	➔ OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 20 mai	➔ Renonce	Elle accepte la proposition d'admission en DUT « F » Elle renonce donc aux trois autres propositions d'admission : CPGE « A », Licence « C » et licence « E »
BTS « B »	➔ En attente d'une place	➔ Maintient	
Licence « C »	➔ OUI – SI (proposition d'admission) Réponse avant le 20 mai	➔ Renonce	
CPGE « D »	➔ NON		Elle maintient deux vœux en attente : BTS « B » et DUT « G »
Licence « E »	➔ OUI – SI (proposition d'admission) Réponse avant le 20 mai	➔ Renonce	
DUT « F »	➔ OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 20 mai	➔ Accepte	
DUT « G »	➔ En attente d'une place	➔ Maintient	
CPGE « H »	➔ En attente d'une place	➔ Renonce	

# L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ÉLÈVE DE TERMINALE

→ Le 20 mai, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le DUT « G », vœu maintenu en attente :



- Charlotte accepte la proposition d'admission au DUT « G ».
- Elle renonce donc au DUT « F » qu'elle avait précédemment accepté et renonce aussi à son vœu de BTS « B » en attente

# 25 juin > 14 septembre 2019

## PHASE COMPLÉMENTAIRE

---



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**PLAN ÉTUDIANTS**

ACCOMPAGNER CHACUN VERS LA RÉUSSITE

---